

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/83

18 mai 1998

(98-2082)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: français

BURKINA FASO

Déclaration distribuée par S.E. M. Youssof Ouedraogo,
Ambassadeur

A l'instar des nombreux orateurs qui m'ont précédé, je vous présente mes félicitations pour la manière avec laquelle vous dirigez les travaux de notre Conférence. Au nom du gouvernement du Burkina Faso, je remercie le gouvernement de la Confédération helvétique pour l'accueil très chaleureux qui a été réservé à la délégation que j'ai l'honneur de conduire à cette session.

Mes félicitations vont également à Monsieur le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce pour le succès enregistré dans l'organisation de cette Conférence.

Le Burkina Faso est un Membre fondateur de l'OMC. A cet égard, il tient à réaffirmer la primauté du système commercial multilatéral comme cadre à même de permettre l'éclosion des richesses et de favoriser le bien-être de l'humanité tout entière.

Cela suppose qu'une attention toute particulière soit accordée aux préoccupations des pays en développement en ce qui concerne la mise en oeuvre des dispositions du Cycle d'Uruguay. Dans ce sens, nous saluons l'adoption de l'initiative intégrée en faveur des pays les moins avancés (PMA) en octobre 1997 conformément à la décision de la première Conférence ministérielle de Singapour en décembre 1996.

Nous rendons hommage aux pays développés Membres de l'OMC pour les mesures prises en annonçant les offres d'accès aux marchés, aux produits des pays les moins avancés.

C'est le lieu de saluer tout particulièrement le programme d'assistance intégrée de l'OMC dont bénéficie le Burkina Faso et dont la mise en oeuvre permettra aux PMA de s'insérer davantage dans l'économie mondiale.

Les pays les moins avancés (PMA) doivent maintenant sortir de la marginalisation dans laquelle ils sont confinés eu égard à l'infime place qu'ils occupent dans le commerce international. Pour cela, il est indispensable que le programme d'assistance puisse aller au-delà de ses objectifs d'assistance technique pour permettre une ouverture réelle des marchés des pays développés aux produits de nos pays.

Un tel accès devra reposer en amont par un renforcement et un élargissement des structures de production, par un accroissement de l'investissement, pour nous permettre de lutter efficacement contre la pauvreté.

